



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier que le rôle général de perception pour l'exercice financier 2023 a été complété et est déposé au bureau municipal, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne peut en prendre connaissance à la mairie, au 2, rue Laurier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, durant les heures d'ouverture régulières, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée au (418) 875-2758 afin de convenir d'une façon de prendre connaissance du rôle général de perception.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,  
Ce 22<sup>e</sup> jour du mois de février 2023

Julie Cloutier  
Trésorière